

C.G.T.

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
213, Rue Lafayette
PARIS

F.S.M.

BULLETIN CONFÉDÉRAL

N° 17 — Bi-mensuel

15 Juillet 1949



SECTION TECHNIQUE
de
DOCUMENTATION
de la
FÉDÉRATION des MÉTAUX

SOMMAIRE :

Contre la ratification du Pacte Atlantique ..	2	Conférence de la Fonction Publique	7
Communiqués	3 et 4	Le mouvement syndical et les vieux travail- leurs	7
Conférence Nationale des Femmes	5	L'opération productivité	7
Un exemple : la Conférence du Puy-de-Dôme	6	Mauvaises méthodes	8
Programme de redressement économique ..	6	Cotisations chômeurs	8
Congrès de la F. S. M.	7		

CONTRE LA RATIFICATION DU PACTE ATLANTIQUE

Comme le rappelle le communiqué du 6 juillet, le Bureau Confédéral, dans sa séance du 16 mars 1949, déclarait solennellement :

« que la classe ouvrière de France ne se considérera jamais comme engagée par la signature du Pacte Atlantique par le gouvernement français ».

Il ajoutait :

« Les syndicats se joindront aux Combattants de la Paix et de la Liberté pour exercer auprès des élus toutes les pressions nécessaires pour qu'ils refusent de ratifier le pacte d'agression. »

Or, voici que nous arrivons à échéance : le 22 juillet prochain, l'Assemblée Nationale est appelée à ratifier le Pacte de l'Atlantique.

C'est avec beaucoup de discrétion que le mauvais coup se prépare. La presse domestiquée se garde d'ouvrir un large débat sur un événement dont l'importance est cependant immense.

Dans les rares articles qui lui sont consacrés, la pire hypocrisie, renouvelée d'ailleurs de celle dont sont pétris les quatorze articles du Pacte lui-même, s'étale.

C'est une pratique constante d'ailleurs des tenants du régime capitaliste, que d'utiliser le mensonge comme un système de gouvernement.

Toutes les machinations tramées contre les peuples depuis quinze années, illustrent cette vérité. Qu'il s'agisse de la non-intervention en Espagne, du diktat de Munich ou du pacte anti-Komintern, c'est au nom de principes hautement moraux et civilisateurs, que les crimes les plus cyniques ont été perpétrés.

Il n'est d'ailleurs que d'enregistrer les résultats du plan Marchall, qualifié lors de son lancement, d'aide généreuse aux pays victimes de la deuxième guerre mondiale !...

Ainsi en est-il du Pacte Atlantique qui affirme son caractère « défensif », son respect de la Charte des Nations-Unies, son souci de sauvegarder la civilisation, etc...

Constatons donc tout de suite que le camouflage du contenu et de la portée du Pacte Atlantique est une preuve de sa nocivité, de sa malfaisance.

Car le Pacte Atlantique est un plan d'agression aux mains des fauteurs de guerre.

Il est une atteinte directe à la Charte des Nations-Unies qui condamne de telles alliances où se retrouvent des pays qui ne font même pas partie de l'O.N.U., tels que le Portugal et l'Italie (art. 5).

Il est directement dirigé contre l'Union Soviétique

puisque de toutes les grandes puissances, seule l'U.R.S.S. en est exclue.

Il officialise la prééminence des Etats-Unis dont il est l'instrument d'hégémonie (art. 10).

Il accélère la course aux armements et légitime l'augmentation continue des budgets de guerre qui écrasent les peuples des pays déjà marshallisés (art. 3).

Il est en contradiction avec le pacte franco-soviétique qui stipule dans son article 5 :

« Les hautes parties contractantes s'engagent à ne pas conclure d'alliance et à ne participer à aucune coalition dirigée contre l'une d'elles ».

Il est enfin un syndicat de défense des gouvernements réactionnaires quand il autorise, dans son article 4, l'intervention étrangère chaque fois qu'un gouvernement trumanisé est combattu par les forces démocratiques.

D'ailleurs, les déclarations auxquelles déjà il a donné lieu de la part d'hommes politiques des pays signataires ne laissent aucun doute sur son véritable caractère.

A tel point qu'en France, non seulement les militants du mouvement ouvrier l'ont irrémédiablement condamné, mais que des personnalités, comme l'académicien E. Gilson, ont dû reconnaître ses objectifs bellicistes.

C'est dans le journal *Le Monde* du 8 juillet dernier que le journaliste J.-J. Servan-Schreiber écrivait :

« Mais si, né dans la désorganisation, le Pacte était perpétué dans le mensonge, il n'aurait, pour l'Europe, que la valeur d'une démission. »

Nous ajouterons que pour la France il signifierait la catastrophe.

Il est inutile, par conséquent, de définir longuement le devoir de tous les militants de la classe ouvrière, et en particulier de toutes nos organisations syndicales.

L'article 11 du Pacte précise que son entrée en vigueur est subordonnée à la ratification de la France. C'est le 22 juillet prochain que l'Assemblée Nationale est appelée à se prononcer.

Dans ce court laps de temps, tout doit être mis en œuvre pour faire échec aux plans des ennemis du peuple aux ordres des impérialistes américains.

Une fois de plus, la classe ouvrière montrera qu'avec ses propres intérêts, elle entend défendre ceux de la Nation.

COMMUNIQUE S

29 JUIN 1949

Le Bureau Confédéral, réuni le mercredi 29 juin 1949, salue la lutte des travailleurs de l'industrie aéronautique contre les licenciements et la liquidation de l'industrie nationale, lutte qui a déjà fait reculer le Gouvernement.

Il les assure de la sympathie et de la solidarité de tout le mouvement syndical indigné de ces procédés au moment où sont blanchis les profiteurs de guerre des établissements Gnome et Rhône. Ayant entendu le compte rendu d'une délégation auprès des groupes parlementaires, le bureau suivra attentivement l'attitude de ces groupes sur les licenciements.

Le Bureau salue également l'unité réalisée parmi le personnel des grands magasins qui a mené au succès de leur mouvement de lundi pour le maintien des deux jours de congés consécutifs.

Le Bureau élève une vigoureuse protestation contre les poursuites dont sont l'objet les camarades Hénaff, Secrétaire Général de l'Union des Syndicats de la R.P., Duguet, Secrétaire Général de la Fédération des Mineurs.

Il appelle les travailleurs à défendre leurs militants que voudrait condamner le Gouvernement qui blanchit et gracie les traîtres et les collaborateurs, leur permettant même de revenir à la vie publique.

Le Bureau Confédéral appelle les Unions Départementales à participer à la préparation des grandes manifestations du 14 juillet en accord avec les Combattants de la Paix et de la Liberté et toutes les organisations démocratiques, afin que cette journée soit une démonstration éclatante de la volonté de Paix et de défenses des libertés républicaines de l'ensemble du Peuple Français.

Le Bureau Confédéral appelle les syndicats et les sections de jeunes syndiqués à préparer activement les délégations des jeunes ouvriers français au Festival Mondial de la Jeunesse démocratique qui se tient à Budapest du 14 au 28 août, afin que cette rencontre internationale soit un pas en avant dans la lutte pour la Paix que mène la Jeunesse du Monde entier.

6 JUILLET 1949

Le Bureau Confédéral a adressé le 4 juin un télégramme de condoléances à la C.G.T. bulgare à l'occasion de la mort du héros du procès de Leipzig, G. Dimitrov, fondateur et Président de la République Populaire de Bulgarie.

A la suite des nombreuses marques de sympathie et de solidarité exprimées par les différentes organisations syndicales françaises, il décide de transmettre à la C. G.T. bulgare les télégrammes et lettres de condoléances reçues.

Le Bureau Confédéral, à la veille de la discussion du Pacte Atlantique par l'Assemblée Nationale, renouvelle la déclaration solennelle qu'il a faite le 16 mars dernier par laquelle il a affirmé « que la classe ouvrière de France ne se considérera jamais comme engagée par la signature du pacte Atlantique par le Gouvernement français ».

Il appelle toutes les organisations syndicales, tous les travailleurs à exprimer avec fermeté, notamment auprès des parlementaires, leur désaccord fondamental avec la politique extérieure du gouvernement.

A l'heure où les impérialistes s'affrontent à cause de l'approfondissement de la crise générale qui mine le régime capitaliste, le pacte Atlantique constitue pour eux le moyen barbare de se survivre par la course aux

armements et la préparation intensive d'une troisième guerre mondiale.

Le Bureau Confédéral invite instamment les Unions Départementales et Locales, les syndicats, les sections syndicales à préparer avec le plus grand soin le 14 juillet 1949 pour qu'à l'appel des Combattants de la Liberté et de la Paix, cette journée traduise l'indéfectible attachement des masses populaires au progrès, à la République. »

Le Bureau Confédéral enregistre avec la plus grande satisfaction les nouvelles manifestations du profond courant d'unité d'action qui entraîne la classe ouvrière.

Il se félicite du succès de la conférence nationale de la Fonction publique du 3 juillet ; il salue la lutte unie des employés des grands magasins, du personnel de la Sécurité Sociale, des travailleurs de l'Aéronautique, des Mineurs, etc... et affirme à nouveau la nécessité absolue de l'union de la classe ouvrière pour le triomphe de ses justes revendications.

Le Bureau Confédéral enregistre l'augmentation de 5.000 francs de la retraite des Vieux Travailleurs com-

me un premier résultat de l'action entreprise pour leur rendre justice. Il maintient cependant sa revendication initiale de 10.000 francs d'augmentation et proteste contre la carence gouvernementale à l'égard des « économiquement faibles ».

En présence de la recrudescence du chômage, le Bu-

reau Confédéral demande à toutes les organisations syndicales d'intensifier la lutte contre les licenciements et pour la défense des chômeurs. Il les appelle à réaliser autour du problème crucial du chômage, le plus large rassemblement de tous les travailleurs, de toutes les couches de la population.

8 JUILLET 1949

Les dirigeants des Fédérations d'industries réunis avec les membres du Bureau Confédéral au lendemain du rejet du pourvoi des députés Malgaches, le 8 juillet s'associent à l'émotion et à l'indignation qui soulèvent les Peuples de Madagascar, de France et des Pays d'Ou-tre-Mer.

flétrissent les membres du Gouvernement qui, par une intervention sans précédent dans les débats de l'Assem-

blée Nationale, ont orienté le jugement de la Cour de Cassation et trahi les véritables intérêts du pays ;

appellent les travailleurs de France et des pays d'Ou-tre-Mer à se mobiliser et à multiplier les résolutions, délégations, démarches et toutes autres formes d'action, pour écarter le bras des bourreaux et pour imposer que les condamnés soient libérés des bagnes malgaches et que leur procès soit révisé en France.

13 JUILLET 1949

Le Bureau Confédéral s'est réuni le 13 juillet.

Il a examiné le problème du chômage et de son extension. Il a constaté que, comme conséquence de la substitution du Plan Marshall à tout programme national de production et de reconstruction, le chômage s'étend à la plupart des industries et son aggravation s'accélère.

Dans une telle situation, le Gouvernement ne tient aucun compte du préambule de la Constitution qui dit : « chacun a le droit d'obtenir un emploi » et ne prend aucune mesure tendant à assurer du travail et un salaire à chaque travailleur.

Dans ces conditions et en application des décisions du Comité Confédéral National, le Bureau Confédéral décide :

1° d'entreprendre une large campagne en vue d'une action décisive et unie de la classe ouvrière pour le retour immédiat à la semaine de 40 heures avec le même salaire que pour 48 heures et cela pour l'ensemble des travailleurs de toutes corporations.

Les groupes parlementaires seront saisis par la C.G. T. et avant la fin de la session d'un projet de propositions de loi abrogeant tous décrets et lois modifiant la loi de 1936 sur la semaine de 40 heures.

Toutes les organisations confédérées sont invitées à entreprendre le rassemblement pour l'action unie de la classe ouvrière en vue d'assurer le succès de cette revendication qui permettra d'assurer du travail et un salaire normal aux travailleurs en chômage complet ou partiel.

2° D'organiser une vigoureuse campagne pour développer la reconstruction et la construction de logements : pour assurer la continuité et le développement des travaux d'intérêt public et national ; pour exiger l'arrêt de l'importation de tracteurs, de matériel ferroviaire, de chaussures, de textile, afin d'empêcher la fermeture ou le ralentissement des entreprises françaises au profit des trusts américains ; pour obtenir l'abandon de la poli-

tique de préparation à la guerre et le rétablissement de relations commerciales normales avec l'Union Soviétique et les pays de démocratie populaire.

Le Bureau Confédéral enregistre avec satisfaction le développement de l'action unie des masses travailleuses contre la ratification du Pacte Atlantique. Il invite toutes les organisations syndicales à multiplier les actions et les manifestations contre la signature du Pacte Atlantique.

Le Bureau Confédéral félicite les Mineurs pour leurs grèves partielles et leur action en faveur de l'Amnistie et contre les poursuites dont son l'objet les militants de la classe ouvrière ; il les cite en exemple à tous les travailleurs.

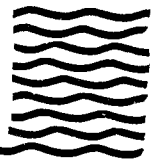
Le Bureau Confédéral élève sa protestation indignée contre les brutalités de la police à l'égard des marins patriotes grecs internés en France, dont la mise en liberté complète ne saurait souffrir le moindre retard. Il rappelle que le deuxième Congrès de la Fédération Syndicale Mondiale a élevé ses protestations contre l'attitude du Gouvernement français à leur égard et a appelé tous les travailleurs à agir pour les arracher aux griffes de la réaction.

Tout en constatant qu'au cours des débats sur la Sécurité Sociale à l'Assemblée Nationale, les adversaires de cette législation ont dû marquer quelques hésitations devant l'unité réalisée parmi les travailleurs pour sa défense, le Bureau Confédéral considère que le péril n'en subsiste pas moins avec la même force.

Il rappelle que seule l'action des travailleurs unis peut assurer la défense de la Sécurité Sociale et faire échec à l'entreprise gouvernementale.

Il invite, en conséquence, tous les assurés sociaux à élargir leur union et à accentuer leur vigilance.

CONFÉRENCE NATIONALE



DES FEMMES



Le Bureau Confédéral a décidé la tenue d'une Conférence Nationale des Femmes dans la seconde quinzaine de Novembre.

Cette Conférence, préparée par tous les militants du mouvement syndical, permettra de rassembler les femmes dans toutes les entreprises pour discuter de leurs revendications et élire leurs déléguées.

Les réunions de femmes, les Conférences locales et départementales, prouvent que nous avons un cadre de militantes en puissance que nous n'utilisons pas.

Cette Conférence constitue la mise en application des décisions du XXVII^e Congrès, qui dans la résolution sur les revendications des femmes, précisait :

« **Considérant que l'amélioration des conditions des femmes travailleuses, partie intégrante du monde du travail, et leur émancipation, sont l'œuvre du mouvement syndical tout entier, le Congrès appelle à la discussion du problème féminin à tous les échelons du mouvement syndical jusqu'au Bureau Confédéral...**

Pour atteindre les buts fixés, le Congrès appelle toutes les organisations syndicales de la C.G.T. à rassembler les travailleuses, à discuter avec elles pour établir leurs cahiers de revendications, à prendre leur défense et à les organiser en les faisant adhérer à leur syndicat.

« Dans ce but, il conseille la constitution de Sections de femmes dans tous les ateliers, bureaux, magasins et administrations à personnel mixte.

« Il appelle toutes les sections syndicales à apporter leur appui sans réserve aux sections de femmes, qui éliront démocratiquement leurs directions.

« Il recommande particulièrement de faire un effort pour la formation de cadres, en donnant aux femmes des responsabilités dans le mouvement syndical, en les envoyant aux écoles syndicales après les avoir aidées à résoudre leurs tâches familiales... »

Or, chaque Union Départementale n'a pas encore sa

commission féminine ; beaucoup d'entreprises n'ont pas encore leur section de femmes.

La Conférence de novembre, dont la date sera fixée ultérieurement, préparée par tous les militants, hommes et femmes, doit avoir pour résultats :

- 1) de mieux faire connaître la C.G.T. à toutes les travailleuses.
- 2) de donner confiance à toutes les militantes actives par l'aide que cette conférence leur apportera.
- 3) d'engager de nouvelles militantes à prendre des responsabilités en leur donnant des perspectives d'avenir plus précises.
- 4) d'établir un programme revendicatif des femmes dans le cadre de celui de la C.G.T.
- 5) de renforcer partout l'organisation des femmes et l'unité à la base.

Cette Conférence préparée avec toutes les travailleuses par les Fédérations, Unions Départementales, Unions Locales et Syndicats, aidés de toutes les commissions féminines et sections de femmes, doit dès maintenant être mise à l'ordre du jour de toutes les organisations de la C.G.T.

Des dispositions seront ainsi prises, pour organiser dès la fin des vacances, des réunions dans les entreprises, des conférences dans tous les départements, au cours desquelles seront élues les déléguées à la Conférence Nationale.

Les travailleuses, réunies par entreprises auront à discuter :

- 1) de leurs revendications et des moyens de les faire aboutir.
- 2) de la défense de la Sécurité Sociale.
- 3) de la lutte à mener pour la paix et la démocratie.
- 4) de l'organisation de toutes les travailleuses dans la C.G.T. et de l'unité à l'entreprise.

Elles auront sur cette base à élire leurs déléguées et à prendre toute initiative pour recueillir les fonds nécessaires pour couvrir les frais de délégation.

Le nombre de déléguées est illimité. Il est tributaire de l'effort qui sera fait par chaque organisation pour envoyer le plus grand nombre possible de femmes à cette conférence.

UN EXEMPLE

La Conférence du Puy-de-Dôme

A l'issue de la conférence féminine de son Union Départementale, notre camarade Robert Marchadier nous a fait parvenir les conclusions qu'il en a tirées.

Nous pensons utile, au moment où se prépare la Conférence nationale, de publier ses appréciations qui montrent toute l'importance que nous devons attacher à notre travail parmi les Femmes.

*
**

Le 12 juin avait lieu la conférence Féminine de l'Union des Syndicats du Puy-de-Dôme. Cette conférence fut un succès en raison de la participation de déléguées appartenant à toutes les branches d'industrie et des interventions qui y furent faites.

Sans vouloir entrer dans le détail, nous voudrions noter quelques enseignements particulièrement significatifs de cette conférence :

1° Des camarades femmes qui ne parlent jamais dans les assemblées syndicales forcément mixtes, se sentant plus libres entre elles, montent à la tribune et font des interventions remarquables. Et ces exposés portent non seulement sur les revendications d'ordre général présentées par la C.G.T., mais surtout sur les revendications propres et particulières aux femmes et sur les petites revendications d'ateliers.

2° L'unité semble être réalisable plus rapidement parmi les femmes parce qu'elles paraissent moins divisées sur les problèmes politiques.

3° Il y a, dans la présentation de leurs revendications aux directions patronales, beaucoup de dynamisme et beaucoup de combativité. Elles vont droit au but, sans trop s'inquiéter de ce que pensent les Secrétaires des sections syndicales ou les délégués d'atelier qui attendent quelquefois bien trop longtemps avant d'agir.

4° Les responsables femmes peuvent être d'une très grande utilité aux Unions Départementales, aux Unions Locales, et aux syndicats pour la pénétration dans les petites entreprises composées essentiellement d'éléments féminins et qui sont, pour une raison ou pour une autre, en dehors de l'organisation syndicale.

J'ai, pour ma part, assisté l'après-midi au déroulement des travaux et je le dis ici simplement, j'ai été personnellement étonné de voir des femmes qui, hier, étaient muettes dans les assemblées, se révéler soudain comme des militantes comprenant parfaitement les questions sociales et économiques, les questions de la Paix et de la

Guerre et, je dirai même, avec un sens humain plus prononcé que chez les hommes.

J'ai été frappé aussi par le langage direct, simple et combien persuasif qu'employaient certaines ouvrières qui n'osaient pas prendre la parole et qui, encouragées par notre amie Marie Couette, remontaient à la tribune en déclarant : « J'encore quelque chose à dire » et qui s'excusaient presque de ne pas avoir obtenu plus de 1.000 fr. d'indemnité de congés payés.

Quand on sait le rôle joué par les femmes dans les luttes ouvrières, et nous en avons eu la démonstration tout récemment à l'occasion des événements de juin 1948 chez Bergougnan, et dans nos bassins miniers, on doit, faisant honnêtement sa propre autocritique, dire que l'on n'a pas attaché suffisamment d'attention au problème féminin et que l'on doit absolument corriger cette erreur qui porte un grave préjudice au développement de notre mouvement syndical et à son rayonnement.

Quelle tristesse, quelle honte pour nous, pourrions-nous ajouter, d'entendre certaines de nos camarades femmes préciser qu'elles sont systématiquement écartées des syndicats et qu'elles n'ont absolument pas voix au chapitre dans les assemblées.

Après cette Conférence, l'enseignement qui s'impose pour nous, militants de l'U.D. et des divers syndicats, c'est qu'on doit faire largement confiance aux femmes et leur permettre, très rapidement, d'accéder aux directions, même les plus élevées.

Programme de redressement économique et social

Le Bureau Confédéral vient d'éditer en brochure le programme de redressement économique et social adopté par la Commission administrative le 25 mai 1949.

Cette brochure, vendue au prix de 20 francs, sera débitée aux Unions Départementales et Fédérations au prix de 16 francs pour toute commande au-dessus de cinq exemplaires.

Déjà nous faisons parvenir à toutes les Unions Départementales quelques numéros de la première édition, afin qu'elles puissent nous adresser leurs commandes.

CONGRES DE LA F.S.M.

Le Congrès de la F.S.M. qui s'est tenu à Milan du 29 juin au 10 juillet, vient donc de se terminer.

C'est un grand événement pour la classe ouvrière mondiale, c'est un acte décisif dans la lutte des travailleurs pour le bien-être, la liberté et la Paix.

Le Bureau Confédéral avait recommandé à toutes les organisations syndicales de porter cette importante question à l'ordre du jour de leurs assemblées, commissions exécutives, bureaux.

Il ne semble pas que les directives confédérales aient été expressément suivies.

Le compte rendu des travaux du Congrès de la F.S.M., dont *Le Peuple*, dans ses numéros 257, 258 et

259, a donné de larges extraits, va nous permettre de remédier à certaines lacunes.

Nous invitons donc instamment les militants les plus responsables à saisir l'occasion qui nous est offerte pour mieux faire connaître aux travailleurs ce qu'est la F.S.M., ses buts et sa puissance.

Ils trouveront d'ailleurs, dans l'étude des rapports qui ont été présentés au Congrès par les militants les plus qualifiés du mouvement syndical mondial, Saitlant, Kouznetsov, Frachon, Le Léap, Toledano, di Vittorio, etc..., des armes nouvelles pour la lutte de tous les jours.

CONFERENCE NATIONALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le 3 juillet dernier s'est tenue, à Paris, la Conférence Nationale de la Fonction Publique, convoquée par le Cartel Central des Fonctionnaires, Postiers et agents des Services Publics.

Le compte rendu en a été donné dans le n° 258 de l'organe confédéral « *Le Peuple* ».

Cette conférence marque un pas important de la lutte revendicative des fonctionnaires et constitue une victoire incontestable de l'unité d'action.

Cependant des résultats plus marquants auraient pu être enregistrés si nos Unions Départementales avaient apporté une aide plus efficace dans la préparation de cette conférence.

Il nous a été déjà donné de souligner dans le Bulletin Confédéral n° 13 du 13 mai dernier la place que nous devons donner au mouvement syndical des fonctionnaires.

Nous nous contentons simplement, après la Conférence du 3 juillet, qui a fait suite à la grève de 24 heures du 15 juin, de rappeler l'attention des militants sur cette question et de leur demander de relire les directives contenues dans le Bulletin Confédéral ci-dessus indiqué.

LE MOUVEMENT SYNDICAL et les Vieux Travailleurs

L'action en faveur des Vieux Travailleurs a obtenu un premier résultat. Elle doit se poursuivre énergiquement pour que la revendication initiale de 10.000 francs d'augmentation soit satisfaite le plus rapidement possible, ainsi que celle concernant les « économiquement faibles ».

Toutes nos organisations syndicales, notamment les Unions Départementales et Locales se doivent d'apporter leur concours aux vieux travailleurs pour que leurs légitimes revendications aboutissent.

Les associations de vieux travailleurs se plaignent, et semble-t-il, avec raison, que de nombreuses Unions Départementales et Unions Locales ne leur apportent pas toute l'aide et le soutien désirables.

Le Bureau Confédéral recommande avec insistance aux organisations ci-dessus désignées d'avoir des contacts fraternels et réguliers avec les associations de Vieux Travailleurs, de les aider et de travailler avec elles pour la défense de leurs intérêts moraux et matériels.

« L'OPERATION

« L'opération productivité », pour employer le jargon des militaires américains, constitue un élément tactique important de la stratégie marshallienne. De quoi s'agit-il ?

Il s'agit essentiellement de développer la productivité du travail dans les pays marshallisés, non plus par l'extension et la modernisation de l'équipement, mais par la surexploitation des travailleurs qu'annonce déjà l'accélération des cadences de travail.

En vue d'importer en France les techniques amé-

PRODUCTIVITE »

ricaines d'exploitation des travailleurs, des stages sont organisés aux Etats-Unis par le C.N.P.F. et par les chambres syndicales patronales pour le compte de l'expansionnisme américain.

Le Bureau Confédéral appelle les travailleurs à refuser actuellement toute participation à de tels stages aux Etats-Unis. Il invite en outre les organisations confédérées à lui adresser toutes informations sur l'étendue de l'action ainsi engagée et sur les directives transmises par les chefs d'entreprise.

MAUVAISES

MÉT HODIES

Au cours des Congrès d'Unions Départementales qui ont eu lieu dans la dernière période, quelques constatations ont été faites par les délégués confédéraux qui confirment d'ailleurs ce qui a été écrit dans le Bulletin Confédéral n° 10 du 1^{er} avril 1949.

Une remarque importante vaut que tous les militants en aient connaissance. Il s'agit des questions de trésorerie.

Dans ce domaine particulièrement délicat, il convient, comme on dit communément, d'être à cheval sur les principes.

Dans telle Union Départementale le Congrès a eu à se prononcer sur le rapport financier sans que la Commission de Contrôle ait préalablement joué son rôle, c'est-à-dire, sans qu'elle ait vérifié la sincérité du rapport du trésorier.

Il n'est pas question, dans le cas particulier, de mettre en doute cette sincérité, mais il est formel de demander à des délégués à un Congrès d'approuver un bilan sans que la Commission élue l'année précédente ait rempli sa mission.

Ce ne sont pas les délégués au Congrès qui peuvent contrôler l'authenticité d'une recette ou d'une dépense. Ils ne peuvent que constater l'une et l'autre au vu du rapport écrit.

Ce ne sont pas non plus les délégués au Congrès qui peuvent formuler toutes les remarques qu'un tel rapport peut susciter, n'ayant pas en main les pièces comptables nécessaires.

En général, le rôle des Commissions de Contrôle financier, n'est pas suffisamment apprécié et une discipline plus stricte doit être appliquée.

Nous avons saisi l'occasion qui nous est offerte par l'Union Départementale où les faits rapportés se sont passés, pour le rappeler à tous les responsables syndicaux à tous les échelons.

Dans telle autre Union Départementale, au cours du Congrès, le trésorier a fait un rapport oral, puis le rapporteur de la Commission de Contrôle est venu affirmer la bonne tenue des livres.

De rapport écrit, point.

Or, comment est-il possible que des délégués à un Congrès puissent juger de la gestion de l'Union Départementale à la suite d'une rapide énumération de chiffres ?

La Commission de Contrôle, c'est entendu, a fait son travail.

Mais comment l'ensemble des syndiqués du département aura-t-il connaissance de cette gestion alors que les délégués au Congrès n'ont même pas pu relever les sommes annoncées à la tribune ?

Les trésoreries doivent être largement ouvertes à tous les syndiqués. Nos organisations syndicales doivent être des maisons de verre.

Nous profitons de la lacune constatée pour le préciser une fois de plus.

COTISATIONS CHOMEURS

Abattement consenti par les Fédérations

FEDERATIONS	Cotisation Fédérale	COTISATION CHOMEUR
Agriculture.....	15 Fr.	Chômeurs totaux 10 Fr.
Alimentation.....	18 Fr.	— partiels 8 Fr.
Bâtiment et Bois.....	18 Fr.	Chômeurs totaux 13 Fr.
Coiffeurs.....	30 Fr.	Chômeurs partiels 5 Fr.
Cuir et Peaux.....	17 Fr.	Chômeurs totaux 25 Fr.
Employés.....	12 Fr.	Chômeurs partiels 5 Fr.
Habillement et Chapellerie.....	12 Fr.	— partiels 10 Fr.
Indust. Chimiques.....	20 Fr.	Chômeurs totaux 4 Fr.
Métaux.....	15 Fr.	Chômeurs partiels 2 Fr.
Papier-Carton.....	17 Fr.	Chômeurs totaux 6 Fr.
Textile.....	20 Fr.	— partiels 9 Fr.
Transports.....	15 Fr.	Chômeurs totaux 10 Fr.
Travailleurs de l'Etat.....	18 Fr.	— partiels 6 Fr.
		Chômeurs totaux 6 Fr.
		— partiels 12 Fr.